

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER des GARENNES

Jeudi 8 mars 2018
Maison des Hautes Garennes

Présents : M. Jacques BARRAUD, Mme Karine BOUVET, Mme Catherine CASTANG, Mme Danielle CASULLERAS, M. CHAMPION, M. Maurice COULET, Mme Yvette DENIS DIT CALWA, Mme Odette DROUHARD, M. Jean-Philippe ÉLUARD, Mme Jocelyne GENDARME, M. Fabio GISLON, Mme Sounia GOUCHI, M. Denis HAIRON, M. Roger MOUJOL, Mme Solange RENON, Mme Geneviève RIOU, M. Laurent RIOU, Mme Guadalupe ROLDAN, Mme Suzanne VIGINIER, Mme Delphine VILAIN,

Élus :

- Mme Régina LAHUTTE, Adjointe au maire déléguée aux jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,
- M. Dominique POULAIN, Adjoint au maire délégué à l'Urbanisme durable,
- Mme Marie-Françoise POULAIN, Conseillère municipale déléguée aux Nuisances sonores aériennes,

Services municipaux :

- M. Pierre-Philippe LACROIX, Directeur général adjoint délégué à l'animation de la cité,
- M. Sébastien MASSON, Service vie locale,
- Mme Carole BENOIST, Responsable de la Maison des Hautes Garennes – Centre Social

Président de séance : M. Denis HAIRON

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE, adjointe au maire chargée du quartier des GARENNES.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Denis HAIRON est président de séance.

Validation du Compte rendu de la séance du 7 décembre 2017.

Le compte-rendu est validé après une correction apportée à la question diverse sur la présence d'un panneau publicitaire sur la commune de Massy (angle rue Émile Baudot et rue de Paris).

Mme BENOIST présente l'avancement de la préparation de la fête des écoles et de la fête de quartier 2018. Elles se dérouleront samedi 16 juin dans la cour de l'école et au centre social. La thématique de cette année sera le foot. Mme BENOIST invite toutes les personnes qui le souhaitent, à participer à la préparation de ces événements. Il suffit pour cela de rencontrer les animateurs de la Maison des Hautes Garennes - centre social.

1. Préparation de la balade urbaine des Garennes.

Mme LAHUTTE tient à remercier les membres de la commission « balade urbaine » pour leur travail d'élaboration du parcours. La balade urbaine est une visite de terrain permettant à chacun, habitants, élus et services municipaux, d'aller observer ensemble les atouts, les faiblesses, les problèmes et les points de satisfaction rencontrés au sein du quartier. Elle se fonde sur l'expertise des habitants qui pratiquent ces lieux au quotidien.

Mme RIOU présente le parcours que la commission a expérimenté la 17 février, avant la balade urbaine en présence d'élus et des services.

- Rue Henri Barbusse : l'arbre s'étale sur le trottoir,
- Avenue des cosmonautes : impossibilité pour les camions de faire demi-tour, absence d'une portion de trottoir, proposition de poser des dalles, Résidence S. Allende : petit square non opérationnel, absence de clôture côté jardin,
- Carrefour avenue du 1^{er} mai / rue S. Allende : manque de visibilité pour les véhicules,
- Avenue du 1^{er} mai / rue Frachon : passage piétons non accessible pour les piétons de l'autre côté de la haie,
- Avenue du 1^{er} mai : un conteneur à verre occupe une place importante du trottoir constituant un obstacle pour les cyclistes,
- Angle rue Baudot / rue de Paris (Massy) : manque de visibilité pour les véhicules à cause d'un panneau publicitaire,
- Avenue Carnot/ rue Wilson : manque de visibilité sur le passage piétons à l'entrée de l'autoroute,
- Rue Gutenberg : proposition d'un passage piétons au niveau du pont TGV,
- Rue Gutenberg : proposition d'un passage piétons avec feu tricolore et appel piétons (au niveau du centre de secours),
- Avenue Stalingrad : surélever de part et d'autre du passage piétons,
- Avenue Stalingrad / arrêt Pierre Curie : souhait de voir installé un abri bus avec un banc.

Enfin les membres de la commission « balade urbaine » ont repéré plusieurs problèmes de voirie et de stationnement.

Une date sera proposée par le service Vie locale pour le déroulé de cette balade urbaine.

2. Exposition de photos sur les grilles de l'école Tailhan.

Mme RIOU rappelle que dans le cadre du budget participatif des conseils de quartier, la proposition d'exposer des photos en grand format sur les grilles de l'école Tailhan avait été retenue. Deux options s'offraient au conseil de quartier : exposer des photos issues d'un ancien projet pédagogique de l'école, ou exposer d'autres photos de composition artistique. Le service juridique de la Ville a procédé à des recherches pour connaître les contraintes liées au droit à l'image pour le projet d'exposition de photos issues du projet pédagogique. Elles sont telles qu'il a fallu y renoncer afin que la démarche demeure dans la légalité (Mme LAHUTTE les a exposées au conseil de quartier). Une exposition de photos artistiques, dépourvues des contraintes du droit à l'image imposées par le Ministère de l'Éducation nationale, a été installée sur les grilles de l'école.

Mme RIOU, tout en regrettant les difficultés inhérentes au premier projet d'exposition, remercie les services municipaux d'avoir installé une exposition sur les grilles de l'école et qui offre un volet culturel au quartier des Garennes.

3. Questions diverses.

Pour répondre aux questions posées lors de la précédente séance, Mme LAHUTTE fait le point suivant :

Dans la rue Henri Barbusse, les véhicules avancent jusqu'à la ligne de feu tricolore, ce qui gêne la manœuvre des bus. Il faudrait informer par un panneau de ne pas s'avancer.

- ▶ Le panneau est commandé et les marquages au sol réalisés.

Réparation du rond-point de Briis :

- ▶ Le département est intervenu : les îlots abîmés ont été remplacés par un petit giratoire bombé en enrobé, il n'y a plus de signalétique dessus car la giration des camions abimait tout.

Un panneau publicitaire sur la commune de Massy altère la visibilité et force les automobilistes à trop s'avancer à l'angle de la rue Emile Baudot et la rue de Paris.

- ▶ Une relance vient d'être faite auprès du service Proximité pour savoir si une demande a été adressée à la commune de Massy.

Problèmes de stationnement dans la portion du quartier limitrophe de Massy.

- ▶ Un projet de révision globale du stationnement de la ville est en cours : il y aura au préalable une reconnaissance / diagnostic, avant que de nouvelles dispositions soient prises ensuite. Cela commencera par le centre ville.

L'avenue J. Jaurès fait l'objet d'une interdiction de circuler aux plus de 5 tonnes dans un sens et pas dans l'autre.

- ▶ Après vérification par les services, les panneaux sont bien positionnés partout.

Le miroir mérite un réglage complémentaire pour être parfaitement efficace à l'angle des rues Pierre Curie et Unna, et avenue des Cosmonautes.

- Les services sont intervenus pour régler le miroir.

Mme Marie-Françoise POULAIN, conseillère municipale déléguée aux Nuisances sonores aériennes, présente les démarches de la Ville de Palaiseau pour lutter contre les gênes occasionnées par l'activité de l'aéroport d'Orly.

Ainsi, la Ville a lancé avec Bruit Paris à la fin du mois de novembre, une campagne de relevés des nuisances sonores liée au trafic aérien. Des capteurs ont été installés :

- le premier depuis le début du mois d'octobre et jusqu'à fin février avenue du 08 mai 1945,
- le second, chemin du Dessous du Rocher.

Les relevés peuvent être observés en direct sur le site [rumeur.bruitparif](http://rumeur.bruitparif.fr).

Bruit Paris sera en mesure de produire une analyse consolidée des données collectées à la fin du printemps. L'enjeu est le suivant : si les analyses de bruit montrent des dépassements des valeurs réglementaires, elles constitueront une base objective qui permettra à la collectivité, en lien avec ses partenaires sur le sujet (autres collectivités, notamment la CPS) d'ouvrir des discussions avec l'État et Aéroports de Paris pour demander une révision du Plan de gênes sonores avec un élargissement des périmètres permettant de bénéficier de subventions pour l'isolation phonique.

Mme POULAIN informe qu'il n'y aura pas de travaux sur les pistes de l'aéroport d'Orly durant cette année 2018.

M. Dominique POULAIN, adjoint au maire délégué à l'urbanisme durable, informe le conseil de quartier que la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) arrive dans sa dernière étape.

Après plus de deux ans de travail et de concertation, le futur PLU en arrive à l'étape de l'enquête publique. Pour une commune, revoir son Plan local d'urbanisme, c'est affirmer les priorités en termes de sauvegarde du patrimoine et du cadre de vie, prévoir le futur et répondre aux souhaits exprimés par les habitants. Débutée mi 2015, la concertation autour du PLU a toujours été un enjeu majeur pour permettre à chacun de s'exprimer et construire ensemble ce document réglementaire essentiel pour l'avenir de la ville. Les Palaisiens peuvent encore s'informer et donner leur avis sur le nouveau règlement et le zonage prévus, à l'occasion de l'enquête publique qui se tient du 5 mars au 7 avril, conjointement avec la révision du Règlement local de publicité (lire ci-contre).

Le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour rendre ses conclusions. Le nouveau PLU entrera en vigueur cet été, à la suite de son approbation en conseil municipal. Un dépliant informatif vous a été distribué en même temps que le Palaiseau Mag'.

L'enquête publique se déroule du 5 mars au 7 avril. Le dossier du PLU et le registre d'observation (ainsi que ceux du RLP) sont à la disposition du public à l'hôtel de ville (91 rue de Paris) et au service du Développement urbain (5 rue Louis Blanc).

Le dossier est également disponible en numérique :

- sur ordinateur au service du Développement urbain,
- sur www.plu-palaiseau.fr
- sur revision-plu-palaiseau.net

enquetepublique.net

Permanences du

commissaire-enquêteur :

- au Développement urbain : 5 mars de 9h à 12h, 13 mars de 16h à 19h, 28 mars de 14h à 17h, 3 avril de 16h à 19h, 7 avril de 9h à 12h
- en mairie : 24 mars de 9h à 12h

M. ÉLUARD estime que la signalisation au sol du stationnement sur le pont de l'avenue de Stalingrad est insuffisante. Il propose de remplacer cette dernière par de la peinture réfléchissante.

M. HAIRON informe qu'un accident s'est produit à l'intersection de la rue de Unna et de l'avenue des Cosmonautes. Il suggère que soit matérialiser le STOP.

Une participante signale le stationnement d'un camion poids lourd au niveau du 22 de l'avenue des Cosmonautes. L'emplacement de stationnement ne coïnciderait pas avec le gabarit du camion. Vraisemblablement, le camionempiète la voie par sa largeur. Cette participante demande s'il est possible d'interdire cette manière de stationner.

Une participante fait part d'un nid de poule au niveau de l'intersection de l'avenue Flaubert et de la rue Sainte Geneviève. Mme LAHUTTE prend note de ce signalement et précise qu'une campagne de rebouchage des nids de poule est en cours.

Mme DROUHARD signale deux trous dans un trottoir (anciennes bouches) au carrefour de la rue Sainte Geneviève et de l'avenue Flaubert.

M. RIOUX signale que des alarmes domestiques (avenue Jean JAURES) se déclenchent au passage des camions de plus de 5 tonnes provenant de la rue Croix Marthe et avenue Jean Jaurès.

M. POULAIN informe le conseil de quartier, suite à une question posée lors du précédent conseil de quartier, que des travaux de restauration de la passerelle de la Batterie de la Pointe devraient avoir lieu de mai à octobre 2018. L'entreprise qui sera choisie dans une quinzaine de jours environ, travaillera pour rendre cette passerelle au plus proche de son aspect d'origine.

Une participante pose la question de l'avenir du terrain de l'ancienne SNDF (Société Nationale de Façonnage), 8 rue de la Croix Marthe. M. POULAIN se renseignera pour apporter la réponse au prochain conseil de quartier.

Suite à la réclamation de Mme DROUHARD, Mme LAHUTTE va demander au service communication de délivrer les flyers de la prochaine braderie d'automne des Assistantes Maternelles Nord Essonne fin août 2018 voire pour le village des associations en septembre 2018 au plus tard. La salle GUY VINET, lieu de vente devra également être mentionnée sur les flyers.

Mme CASTANG propose qu'un café gourmand du conseil de quartier ait lieu avant la fin du semestre, éventuellement le 26 mai.

Mme POULAIN invite les membres du conseil de quartier et le public, à la clôture du Printemps des poètes au centre social le 17 mars. L'association « Poésie et Rêve » de Mme POULAIN propose un goûter égyptien, une exposition, et une déclamation de poésies en partenariat avec le centre social. Cette action culturelle nationale rencontre un grand succès en faisant participer des poètes de 5 à 108 ans. Un article du Républicain a d'ailleurs été dédié à cette action.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (jeudi 17 mai).

- Point sur la balade urbaine du conseil de quartier
- Point sur la fête du quartier